MÉMOIRE
DES MINISTRES DU ROI,

Adreſſé à l'Aſſemblée Nationale, le 24 Octobre 1789.

MESSIEURS,

LES Miniſtres du Roi, avant de s'expliquer ſur la partie de votre arrêté du 21 de ce mois, qui les concerne, ont cru devoir la tranſcrire ici.

« Que les Miniſtres du Roi déclareront poſiti-
» vement quels ſont les moyens & les reſſources
» que l'Aſſemblée Nationale peut leur fournir pour
» les mettre en état d'aſſurer les ſubſiſtances du
» Royaume, & notamment de la Capitale, afin
» que l'Aſſemblée Nationalee ayant fait tout ce qui
» eſt à ſa diſpoſition ſur cet objet, puiſſe compter
» que les loix ſeront exécutées, ou rendre les
» Miniſtres & autres Agens de l'autorité, garans
» de leur inexécution ».

On n'a pas beſoin de le dire, ce n'eſt jamais que par les faveurs de la Providence, par d'heureuſes moiſſons, que la ſubſiſtance d'un Royaume tel que la France, peut être aſſurée. Les ſupplémens que fourniſſent les Pays étrangers, n'ont

point de proportion avec les besoins journaliers de vingt-six millions d'ames ; ils n'en ont même aucune avec la consommation annuelle de la Capitale, puisque cette consommation, aujourd'hui de plus de trois mille setiers par jour, & naguère de quatre mille, forme dans le cours d'une année une quantité immense. Cependant, les Pays qui nous avoisinent ne nous offrent aucun secours ; l'Espagne & la Suisse ont des besoins continuels ; les Etats d'Allemagne qui touchent à nos frontières, ont presque tous interdit l'exportation, & la Lorraine & le pays Messin y cherchent en vain des secours suffisans, la Flandre Autrichienne, réduite au simple nécessaire, est forcée d'adopter le même systême. La liberté d'exportation qu'on avoit espérée d'Angleterre, n'a point encore eu lieu. Le Roi de Prusse vient de défendre la sortie des grains de tous ses Etats ; les marchés de la Hollande sont épuisés, & l'on y attend avec impatience des secours du Nord, mais ils ne seront abondans qu'après l'hiver & à l'époque de la fonte des glaces.

Il devient donc plus nécessaire que jamais, de s'opposer à toute espèce d'exportation de blés de France. Cette exportation y a été défendue sans aucune interruption dès les commencemens du mois de septembre de l'année dernière ; & vous avez eu d'autant plus de raison, Messieurs, de confirmer cette disposition, que la fraude avoit été rendue plus facile depuis que les violences des Faux-sauniers & des Contrebandiers de tabac, ont dispersé les Employés placés aux frontières de plusieurs provinces, & qu'ils ont été enhardis dans beaucoup d'endroits par le concours des habitans des lieux mêmes. Les ordres les plus continuels & les plus actifs ont été donnés de la part du



Gouvernement, pour réparer l'effet de ces malheureux excès. On a établi des cordons de troupes pour suppléer à l'inspection des Préposés aux douanes; le zèle des Municipalités a été par-tout excité, & des Fermiers généraux ont été chargés de missions particulières pour concourir par eux-mêmes au rétablissement des barrières. Il est résulté de ces différentes précautions, que l'exportation est à-peu-près réprimée entièrement par-tout, & diverses lettres dignes de foi, qui seront mises sous vos yeux, attesteront cette vérité.

L'Administration des subsistances pour la ville de Paris, est remise en entier aux Représentans de la Commune; cette disposition est établie depuis l'époque des changemens arrivés dans la Municipalité de la Capitale. Il étoit naturel qu'une administration si importante fût confiée aux Représentans des citoyens de Paris, du moment que toutes les autres parties de l'administration de la ville étoient soumises à cet ordre de choses. Nous savons que la Municipalité s'est livrée à cette gestion avec le plus grand zèle; mais elle a dû nécessairement éprouver les avantages & les inconvéniens attachés à une administration collective, sorte de gestion qui assujettit à une multiplicité d'avis & d'opinions, en même-temps qu'elle procure une grande diversité de moyens. L'Assemblée municipale rendra sûrement la justice aux Ministres du Roi, & à celui de la finance en particulier, que tous les genres d'assistance dont elle a montré le moindre desir, lui ont été prodigués. Les crédits nécessaires lui ont été ouverts dans l'étranger, soit à ses Députés, soit à ses correspondans; il existe actuellement des ordres d'achats dans les lieux où l'on peut espérer des secours, & ces ordres ont été transmis directement par l'Administration des finances, quand cette marche a

paru préférable. On eſt prêt à vous donner à cet égard toutes les informations de détail que vous deſirerez, & sûrement vous trouverez de la part de la Municipalité, le même empreſſement à vous ſatisfaire. Les Miniſtres du Roi ont vu avec peine que vous ayez détruit votre Comité des ſubſiſtances, puiſqu'il eût été précieux pour les Repréſentans de la Commune de Paris, de recourir à ſes lumières, & que les Miniſtres du Roi auroient pu confier à ce Comité, les détails de tous les ſacrifices d'argent que fait le Roi pour ſeconder les efforts de la Municipalité.

On a propoſé de donner une prime aux Boulangers; on a propoſé de leur faire des avances; le Roi a conſenti à tous ces ſacrifices. Il y a eu une différence conſidérable entre les prix d'achat & les prix de vente; le Roi l'a ſupportée, & tous les frais de voiture, d'eſcorte & de manutention ſont encore retombés à la charge du Tréſor royal. Ce Tréſor n'eſt pas riche, vous le ſavez bien, Meſſieurs, & le numéraire effectif ſur-tout eſt d'une rareté extrême. Cependant, quand il faut des fonds dans quelque localité, les Repréſentans de la Commune s'adreſſent au Gouvernement, & il met toujours ces ſortes de demandes au rang de ſes dépenſes les plus preſſées.

On a mis récemment ſous les yeux du Roi l'état de tous les vaiſſeaux expédiés pour le compte de Sa Majeſté, depuis la fin de l'année dernière, avec la deſtination pour les deux ports ſeulement du Havre & de Rouen; leur nombre ſe monte à cinq cens deux, & les approviſionnemens qu'ils ont apportés s'élèvent à plus de vingt-trois millions. Paris eût donc été livré à la plus affreuſe famine, ſans les ſoins paternels de Sa Majeſté; & ſi le Miniſtre des finances conſentoit à vous inſtruire des

moyens perſonnels dont il a fait uſage pour procurer de ſi puiſſans ſecours au milieu du diſcrédit & de la pénurie des finances, vous verriez, Meſſieurs, que le caractère des hommes doit être mis au nombre des garanties les plus dignes d'attention.

On doit ranger parmi les facilités accordées aux Repréſentans de la commune, l'autorité qui leur a été confiée par le Roi, dans toute l'étendue de la généralité de Paris, relativement aux ſubſiſtances, autorité réglée à l'inſtar de celle dont jouiſſoient autrefois les Intendans de cette généralité & les Lieutenans de police de la Capitale. Le Roi, de plus, en déférant à la demande de la Municipalité, a cru devoir réſerver à l'approviſionnement particulier de la Capitale, tous les grains recueillis autour de Paris, dans une étendue de quinze lieues de rayon.

Mais malgré ces divers encouragemens les difficultés que rencontre l'Adminiſtration de l'Hôtel-de-ville, ſont infinies; & quoiqu'elle puiſſe ſeule vous en donner une exacte information, il eſt connu du Gouvernement, que les obſtacles apportés à la libre circulation, contrarient à chaque inſtant ſes meſures, & preſque toute la France eſt expoſée aux mêmes traverſes. Vous avez confirmé par deux Décrets, les loix qui ont ordonné depuis long-temps la pleine liberté de la circulation des grains, & vous êtes ſûrement inſtruits de la réſiſtance formelle qu'on oppoſe à ces Décrets dans la plupart des provinces. Les villes maritimes de Bretagne ne peuvent pas recevoir de l'intérieur de cette province, l'approviſionnement qui leur eſt néceſſaire; encore moins peut-on obtenir que le ſuperflu de cette même province puiſſe ſervir au ſoulagement du reſte du Royaume. Le Rouſſillon refuſe au Languedoc les ſecours dont il a beſoin;

le haut Languedoc prend de l'ombrage des ſecours que le reſte de la province lui demande. Le Lyonnois n'obtient qu'avec des peines infinies de légers ſecours de la Bourgogne ; le Dauphiné ſe cerne en conſéquence. D'autres provinces ſuivent le même exemple ; & le Havre, Caudebec & Rouen, ont retenu & retiennent encore une partie des approviſionnemens achetés par le Roi, pour le ſecours de la ville de Paris. On ne finiroit point, Meſſieurs, ſi l'on entroit dans le détail des réſiſtances qu'oppoſent non-ſeulement les provinces, mais encore les Municipalités & ſouvent les plus petits villages, à la libre circulation des grains. Les alarmes que la mauvaiſe récolte de l'année dernière ont occaſionnées, ont fait une impreſſion ſi vive, que chacun craint de n'avoir pas ſon approviſionnement de l'année, & refuſe de ſecourir ſes voiſins ; & il faut à chaque inſtant que l'Adminiſtration, tantôt par des ordres, tantôt par des menaces, tantôt par les moyens de force qu'elle peut employer, tantôt par des encouragemens pécuniaires, ſouvent par des repréſentations, & quelquefois même par des prières, s'applique à lever des difficultés ſans ceſſe renaiſſantes : & cependant elle ne manque jamais de faire ſentir les malheureuſes conſéquences d'un défaut de reſpect pour les Décrets de l'Aſſemblée Nationale.

Vous manifeſtez le deſſein, Meſſieurs, de procurer au Gouvernement les moyens nouveaux qu'il vous demanderoit ; mais vous paroiſſez vouloir exiger que les Miniſtres ſoient enſuite reſponſables de l'inexécution des Loix. Une telle condition ne nous ſemble pas juſte : il faudroit aſſurer l'obéiſſance par-tout ; &, à partir du point où nous ſommes, cette obéiſſance complette n'eſt pas l'ouvrage d'un moment. Toute la France eſt en armes. Les

Chefs des Milices n'ont point été nommés par le Roi, & ils ne reçoivent point ses ordres directs. L'ancienne subordination des troupes est attaquée par des insinuations de tout genre. Les Tribunaux, attentifs à ce qui se passe dans votre Assemblée, sont inquiets de vos dispositions prochaines, & leur découragement se manifeste par-tout. La considération des Magistrats, celle même attachée aux grandes places d'administration, s'affoiblit journellement ; & cette autorité morale qui sert de supplément à la puissance réelle, est presque prête à s'éteindre. En même-temps la juste liberté de la presse, transformée dans une licence sans bornes, livre aux plus infames impostures la réputation de tous ceux qui se vouent aux affaires publiques ; &, pour en rendre l'effet plus dangereux, on les répand avec art dans les dernières classes du peuple, & on s'efforce de détruire en elles les sentimens d'estime & de respect qui leur servent encore de liens. Nous devons ajouter que, par un très-grand malheur, les Décrets de l'Assemblée Nationale, cette dernière sauvegarde de l'ordre & du retour de la tranquillité, n'ont point encore acquis l'ascendant qu'ils obtiendront avec le temps ; on y défére avec empressement dans ce qui est profitable aux intérêts particuliers, mais on élude leur au orité, quand il est question de sacrifices. Enfin, dans l'intérieur des villes, les Municipalités, les Comités permanens, les Districts, les Troupes bourgeoises, les corps de Volontaires, présentent en beaucoup d'endroits un spectacle de désunion ; & les amis de la patrie, les vrais citoyens de l'Etat, cherchent en vain où est la paix, où est la subordination qui l'assure, où est la concorde qui la promet : par-tout un esprit dangereux d'indépendance, se mêlant à l'amour vertueux de la

liberté, offre un amas confus de craintes & d'espérances, dont le temps ſeul & vos généreux ſoins peuvent tirer un réſultat favorable à notre bonheur.

Que pourriez-vous donc faire, Meſſieurs, en aſſez peu de temps, pour demander avec juſtice que les Miniſtres deviennent reſponſables de l'exécution des Loix? Ah! ſi leur caution pouvoit garantir le retour de l'ordre, ils n'héſiteroient pas à la donner au riſque de tout ce qui pourroit leur être perſonnel; mais une telle garantie feroit de leur part une folle imprudence. D'ailleurs, en aucune eſpèce d'adminiſtration publique, qui pourroit promettre autre choſe que le dévouement entier de ſon zèle & de ſes facultés? On ne demande pas à un Général entouré de ſoldats, qui, dans un eſpace de terrein circonſcrit obéiſſent en ſilence à ſon commandement, on ne lui demande pas d'être caution du ſort d'une bataille; & à l'inſtant d'une disjonction générale qui s'étend d'un bout du Royaume à l'autre, vous voudriez exiger des Miniſtres du Roi qu'ils indiquaſſent les moyens à l'aide deſquels ils ſe rendroient garans de l'exécution univerſelle des Loix. Vous trouverez ſûrement, en y réfléchiſſant, Meſſieurs, qu'une telle obligation ne peut leur être impoſée. Les Miniſtres du Roi vous déclarent donc, Meſſieurs, qu'ils ne contracteront point un pareil engagement, & que ſi vous inſiſtiez à l'exiger, ſi vous inſiſtiez avec le vœu de la Nation, ils céderoient leurs places aux hommes téméraires qui vous feroient de telles promeſſes. Mais les perſonnes qui ſont ſages & circonſpectes dans leurs engagemens, ne ſont pas celles dont on doit le moins attendre, & vous pouvez bien compter, Meſſieurs, que les Miniſtres du Roi, fidèles à vos intentions, ſe ſerviront, avec le plus grand zèle, des moyens que vous dépoſerez entre les

mains du Roi, & qui leur feront confiés par Sa Majefté.

Vous demandez aux Miniftres de déclarer pofitivement quels doivent être ces moyens ; mais vous avez connoiffance comme eux de l'état des affaires générales, & un tableau racourci des circonftances préfentes vient d'être mis fous vos yeux. Le pouvoir exécutif affoibli, prefque détruit, exige abfolumcnt de vos foins une régénération efficace : ce n'eft pas feulement l'ordre public, la tranquillité des citoyens, la communication des fubfiftances qui vous en font une loi : c'eft encore le maintien de la liberté ; car ce bien fi pur, fi précieux, eft cependant le premier que les méchans facrifient, quand leur intérêt les y appelle. Ainfi c'eft pour défendre cette liberté, que vous avez befoin d'une puiffance qui les réprime & qui leur réfifte ; mais une fimple indication des moyens les plus propres à remplir ce but, ne feroit pas fuffifante ; car on ne peut fe difpenfer de confidérer en même temps le rapport de chacun de ces moyens avec les principes fondamentaux de la Conftitution que la Nation défire d'établir d'une maniere folide. Ainfi des queftions qui vous occupent depuis plufieurs mois, ne peuvent pas être réduites à une fimple déclaration miniftérielle des moyens néceffaires pour affurer la libre circulation des grains. Il faudroit être appelé à traiter ces objets avec vous, Meffieurs, dans leur enfemble ; il faudroit, au moins, pouvoir les difcuter par voie de conférence, & les Miniftres du Roi accepteront toujours avec empreffement les rapprochemens de tout genre que vous défirerez d'avoir avec eux. Les fentimens généreux de Sa Majefté nous font connus ; ainfi vous nous trouverez, & comme fes Minif-

tres, & comme Citoyens, également pénétrés de la néceſſité d'aſſurer les fondemens d'une Conſtitution libre & heureuſe, & de la néceſſité auſſi de chercher à ramener dans le royaume l'ordre, la paix & la ſubordination. Ce ſont ces deux intérêts éminens qu'il faut concilier, qu'il faut faire marcher de front, ſi l'on veut prévenir la ſubverſion dont nous ſommes menacés, & rendre les François heureux & la France proſpère. Il en eſt temps encore, on doit l'eſpérer; il ne faut qu'une intention véritable & commune, il ne faut qu'un abandon, qu'une ſuſpenſion du moins des méfiances & des paſſions perſonnelles qui luttent contre le bien public. Ah! que de reproches nous ſeront faits, que de larmes nous verſerons, ſi au milieu d'un ſiècle de lumières, la confiance généreuſe de tout un peuple n'a pas produit ces heureux effets avec tant de moyens pour y réuſſir! C'eſt l'objet ardent de nos vœux, c'eſt le terme chéri de nos ſouhaits, & vous nous trouverez réunis à vos ſentimens de la manière la plus franche & la plus entière.

Il faut cependant un autre lien entre vous, Meſſieurs & les Miniſtres du Roi, & vous ſeuls pouvez le garantir; c'eſt celui d'une confiance fondée ſur les ſentimens d'eſtime qu'ils ont droit d'attendre de vous, comme de tous les François que vous repréſentez. Et ſi d'autres perſonnes, avec plus de moyens ou de reſſources qu'eux pour captiver votre bienveillance, obtenoient par-là des facilités particulieres pour ſervir le Roi & l'Etat, n'héſitez pas à les indiquer, & nous irons au-devant d'elles. Il faut aujourd'hui bien moins d'efforts, bien moins de vertu pour ſacrifier les grandes places que pour les garder, & vous croiriez aiſément à cette vérité, ſi vous connoiſſiez

comme nous toutes les peines & toutes les angoiſſes qui accompagnent l'Adminiſtration, & combien il faut de conſtance dans l'amour du bien, pour n'être pas découragé.

Signé † *l'Archevêque de Bordeaux*, le Marechal *de Beauvau*, le Comte *de Montmorin*, le Comte *de la Luzerne*, *Necker*, le Comte *de Saint-Prieſt*, † l'ancien *Archevêque de Vienne*, le Comte *de la Tour du Pin*.

A TOULOUSE,
De l'Imprimerie de Noble J.-A.-H.-M.-B. PIJON, Avocat, ſeul-Imprimeur du Roi, & *privilégié*.